

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

107 Avenue du Maréchal de
Lattre de Tassigny
85 400 LUCON
Tel : 02 51 97 64 64
a.renou@suvendeelittoral.fr



Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes des Isles du Marais Poitevin, du Pays de Sainte Hermine, du Pays Mareuillais et du Pays Né de la Mer se sont regroupées pour former la Communauté de communes Sud Vendée Littoral. Cette communauté de Communes regroupe 44 communes pour une population de 54 850 habitants (population municipale au 01/01/2020 – DGF) sur un vaste territoire de 942 km².

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
 - o Schéma directeur des cheminements doux
 - o Schéma directeur des déplacements
 - o Plan de mobilité rurale
 - o SCOT et schéma de secteur
 - o PLU
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie :
 - o Elaboration, suivi et révision du programme local de l'habitat
 - o Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
 - o Entretien et gestion administrative des logements locatifs sociaux propriété de la Communauté de Communes y compris les garanties d'emprunt qui s'y rapportent
 - o Participation financière dans le cadre du programme Habiter Mieux Sérénité.

OBSERVATIONS

Le SCOT Sud Vendée Littoral a été approuvé par le conseil communautaire le 5 mars 2020.

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral doit prescrire l'élaboration d'un PLH à la fin de l'année 2020.